

DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION NE S'USE QUE QUAND ON NE S'EN SERT PAS. N° 73 7e Année ISSN 1253-4706

Le bulletin bimestriel de SOS DEMOCRATIE AUX COMORES

ÉDITORIAL

AHMED Abdou Rahamane
Président de SOS DÉMOCRATIE



Janvier – février 2003 / France :1,5 euro Comores :300 FC

RISQUES DE GUERRE CIVILE A LA GRANDE - COMORE

Selon les informations qui nous parviennent des Comores, la situation devient de plus en plus alarmante. En effet, un risque de guerre civile se profile à l'horizon à la Grande-Comore. C'est pourquoi SOS DEMOCRATIE dénonce le risque de conflit armé qui existe entre les forces armées comoriennes et le service de sécurité de monsieur El-Bak, président de l'île autonome de la Grande-Comore.

Le problème fondamental aux Comores est que le nouvel ensemble comorien repose sur de mauvaises fondations. C'est suite à la répartition des compétences entre le pouvoir national et les exécutifs des îles qu' a surgi la crise. Celle-ci est bien évidemment plus exacerbée à la Grande-Comore où cohabite l'exécutif de l'Union et celui de l'île. Le conflit est plus perceptible à Moroni, la capitale de l'archipel selon les sources les mieux renseignées.

Le décret du président de l'Union, qui précise que les présidents des îles ne disposent que des forces de police, est rejeté le lendemain par les présidents des îles de la Grande-Comore et d'Anjouan. Ces derniers ont établi un accord de circonstance. Ils accusent le président de l'Union de projeter des attentats contre eux. Ce qui produit une tension permanente.

Déjà, en décembre 2002, les gendarmes comoriens ont assiégé le palais de Mrodjou qui abrite le président El-Bak. Ils tentent d' arrêter, le directeur de cabinet du chef de l'exécutif de la Grande-Comore Mohamed Sinane, qui a accusé le commandant de la gendarmerie d'organiser un attentat contre El-Bak. Cette tentative d'arrestation a failli dégénérer en conflit armé.

En mi-février 2003, deux ministres du gouvernement de l'île autonome de la Grande-Comore (Cheikh Ali Bacar et Abdou Raouf) sont arrêtés ainsi que certains militaires. Ils sont accusés d'avoir projeté de prendre en otage des ministres de l'union des îles Comores pour faire pression sur le président Azali et le pousser à démissionner.

Cette tension risque de dégénérer un jour ou l'autre en guerre civile, comme c'était le cas à Anjouan en 1998. Les présidents comoriens ne doivent pas prendre le peuple en otage pour satisfaire leurs ambitions personnelles. Ils doivent respecter les droits de l'homme.

Il convient enfin de noter que par leurs agissements infantiles, ces exécutifs ont fait fuir les bailleurs de fonds des Comores qui ont gelé leurs décaissements sur les Comores. Est-ce bien responsable?

Directeur de la publication: ALI Damir Codirecteur de la publication : AHMED Abdou Rahamane

Comité de rédaction: AHMED Abdou Rahamane, Mohamed HACHIM, AMIR Salim,

ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06.61.60.18.50 ou 06.60.11.81.90 – Fax : 01.47.46.99.54

Imprimerie : HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

Commission Paritaire: 1001G 79034 SOS DÉMOCRATIE – 92504 RUEIL-MALMAISON CEDEX

E-mail: SOSDemocratieComores@wanadoo.fr

INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BEVES...INFOS BREVES...

4 janvier: le gouvernement comorien a extradé vers la France les sept mercenaires français qui ont été arrêtés suite à la tentative de coup d'état par un débarquement à l'île de Mohéli le 19 décembre 2001. Une quinzaine de fonctionnaires du ministère français de l'intérieur sont arrivés dans la capitale comorienne pour assurer leur évacuation.

SOS DEMOCRATIE dénonce une fois de plus les arrangements entre les autorités françaises et comoriennes. Les premières ont arrêté des opposants au pouvoir du colonel Azali. Celui-ci a renvoyé vers la France les prisonniers français qui étaient poursuivis par la justice comorienne.

9 janvier: le drapeau de l'Union des Comores est enlevé des bâtiments officiels à Anjouan. Cette décision est prise par les responsables de cette île autonome comorienne suite à des désaccords lors d'une conférence organisée à Mohéli pour sortir les Comores de la crise actuelle. Cela est dû particulièrement au décret du président de l'Union des Comores relatif à la définition des compétences des présidents des îles autonomes en matière de sécurité. Cette décision pourrait occasionner des actes de violence contre les originaires de l'île d'Anjouan qui se trouvent dans la capitale comorienne.

SOS DEMOCRATIE déplore cette attitude infantile qui porte atteinte aux symboles de la nation comorienne renouvelée suite à la réconciliation nationale. Nous demandons aux responsables anjouanais de respecter les symboles de l'union des îles Comores et de régler les problèmes avec le pouvoir central par des moyens pacifiques.

28 janvier: Monsieur Ali Attoumane, un comorien arrivé en France en 1992 pour se soigner d'une grave maladie du pancréas est condamné à 18 mois de prison ferme et de 25.000 euros de dommages et intérêts. Il est accusé d'avoir usurpé l'identité d'une autre personne. Son avocat a déclaré que « cette peine de prison est une condamnation à mort » compte tenu de son état de santé déplorable.

SOS DEMOCRATIE est inquiet au vu des informations selon lesquelles Ali Attoumane est dans un état de santé critique. Nous demandons aux autorités françaises de permettre « un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé » comme le prévoit la déclaration universelle des droits de l'homme.

12/13 février: deux ministres du gouvernement de l'île de la Grande-Comores (Cheikh Ali Bacar et Abdou Raouf) et une douzaine de gendarmes ont été arrêtés. Ils sont accusés par les autorités comoriennes d'avoir préparé des attentats contre certains ministres du gouvernement de l'Union des îles Comores.

Demandez à être informé des charges retenues contre ces détenus, et demandez instamment, s'ils sont inculpés d'infractions prévues par la loi, qu'ils se voient accorder dans les plus brefs délais la possibilité de répondre des faits qui leur sont reprochés devant un tribunal respectant les normes internationales d'équité et d'être assisté par un avocat indépendant.

23/24 février: les magistrats en poste à l'île d'Anjouan sont priés de rendre les clés de leurs bureaux à des gendarmes. C'est suite au mouvement de grève des magistrats déclenché le 17 février 2003 pour réclamer une revalorisation de leurs salaires et des meilleures conditions de travail que le gouvernement de l'île autonome d'Anjouan a décidé de limoger sans salaire le personnel de justice. Son projet est de mettre sur pied une commission judiciaire composée principalement de gendarmes. Ce qui est une violation flagrante de la constitution anjouanaise et comorienne et met en cause le principe d'indépendance du pouvoir judiciaire par rapport au pouvoir exécutif.

1er mars: suite à une rumeur de « débarquement d'hommes blancs » sur une plage d'Anjouan, les gendarmes de cette île autonome ont procédé à plusieurs arrestations d'opposants politiques. Il s'agit particulièrement d'Antoy Abdou (candidat aux dernières élections présidentielles dans cette île), Soidri Houmadi (douanier) et du nommé « Chocolat » Allaoui Salim (secrétaire Général à la Défense auprès du gouvernement de l'Union des Comores).

Nous dénonçons ces arrestations arbitraires d'opposants politiques du pouvoir exécutif de l'île d'Anjouan et demandons la libération inconditionnelle des détenus.

PRINCIPAUX EVENEMENTS OU ACTIONS DE L'ANNEE 2002

Janvier : l'observateur de l'Émigration Clandestine Anjouanaise (AECA) a notifié 9 accidents ayant fait 206 victimes: 104 morts ou disparus et 102 rescapés. Depuis l'instauration du visa Balladur, plusieurs naufrages ou accidents se sont succédés et ont fait plusieurs victimes.

15 janvier: le préfet de Moroni a interdit la vente d'alcool et a soumis certaines festivités (bals et concerts) sous certaines conditions dans sa région. Suite à la dénonciation de SOS DEMOCRATIE de cette violation flagrante de la liberté de consommation, cette mesure caduque n'a pas été appliquée.

10 février: Saïd Saïd Hamadi ancien ministre et Mohamed Zeïna ancien administrateur français sont arrêtés à leur descente d'avion en provenance de France. Ils sont accusés de complicité dans le débarquement des mercenaires français à Mohéli le 19 décembre 2001. Leurs candidatures aux élections présidentielles ont été rejetées. Ils ont été libérés quelques jours après les élections présidentielles.

21 mars: trois des neuf candidats à la présidence de l'île d'Anjouan se retirent de la course. Cette décision est due au fait que le candidat Mohamed Bacar a refusé de démissionner de ses fonctions de chef de l'Autorité d'Anjouan et de chef des armées. Celui-ci a été élu le 31 mars 2002. Une candidate a dénoncé les irrégularités.

11 avril: une barque transportant une vingtaine d'anjouanais voulant se rendre à Mayotte a été interceptée par une vedette de la gendarmerie à Mayotte. Une fillette de 4 ans est morte noyée. Aucune enquête n'a été ouverte .

14 juin: des militaires comoriens ont ceinturé les principaux bâtiments administratifs et les sociétés d'état. C'est suite à la décision du président de la Grande-Comore de nommer plusieurs directeurs des services administratifs et des sociétés d'état. Ces derniers collaborent toujours avec ceux nommés par le gouvernement comorien.

17 juin: Saïd Ali Kemal, le leader du parti d'opposition SHUMA, a porté plainte contre X pour tentative d'assassinat. Le 15 juin, il a perdu le contrôle de sa voiture. Les amortisseurs auraient été sciés volontairement pour provoquer un accident qui pouvait être mortel. Aucune enquête judiciaire n'a été ouverte.

28 juillet: six familles sont expulsées de leurs logements par la gendarmerie française à Mayotte. Ces personnes occupaient des habitations dans le village de Kaweni. Ces familles ont cherché d'autres logements ailleurs après avoir passé quelques jours devant la préfecture de Mayotte pour protester contre cette mesure d'expulsion.

20 août: 4 jeunes comoriens originaires de l'île de Mohéli soupçonnés d'appartenir à la secte religieuse dite « les témoins de Jéhovah » sont arrêtés et détenus. Ils s'apprêtaient à participer à un rassemblement de leur communion sur l'île voisine d'Anjouan. Ils ont été libérés suite à notre réaction.

28 août: une manifestation des partisans du président de la Grande-Comore contre le président de l'union des Comores a été réprimée par les militaires avec des balles réelles. Suite à ces heurts entre les manifestants et les militaires, un jeune d'une douzaine d'années est blessé et un reporter de RFO, Ibrahim Youssouf est matraqué. Les personnes détenues ont été libérées suite à l'action de SOS DEMOCRATIE.

11 septembre: Salim Allaoui surnommé Allemand originaire de la ville de Mutsamudu à l'île d'Anjouan est tabassé par les gendarmes du camp de Mirontsi. Il aurait été arrêté, torturé et détenu dans des conditions atroces. Il a été accusé de comploter contre le chef de l'exécutif de l'île. Ce qu'il a démenti.

28 octobre: une barque chargée de plusieurs personnes en provenance d'Anjouan a fait naufrage au large des côtes maoraises. Ce qui occasionné une vingtaine de morts et cinq rescapés. Ce bilan s'aggrave encore.

19 novembre: un conflit a éclaté entre les habitants des villages de Bandamadji et de Hantsambou situés à proximité de Moroni. Les villageois de Hantsambou ont attaqué ceux de Bandamadji, mis le feu à une maison et pillé un magasin. La paix est rétablie suite à l'intervention de la gendarmerie et les négociations des notables.

8 décembre: deux italiens (Franco Nerozzi et Fabio Leva) ont été arrêtés et une quinzaine d'autres ont été placés sous enquête par le parquet de Vérone (nord d'Italie). Ils comptaient perpétrer un énième coup d'état aux Comores. Ces hommes seraient en contact avec le mercenaire français Bob Denard. L'enquête est en cours.

9 décembre: le palais de Mrodjou, qui abrite le bureau du président de l'île de la Grande-Comore est assiégé par des éléments de la gendarmerie qui cherchaient à arrêter son directeur de cabinet, Mohamed Sinane. Celui-ci ne s'est pas rendu. Les gendarmes l'ont arrêté plus de deux mois après. Il a été libéré quelques jours plus tard.

18 décembre: Achrafi Saïd Hachim et Zarouki Inzoudine ont été arrêté par la police françaises et écroués le 20 décembre.. C'est suite à une plainte de l'état comorien en avril 2002. Ils sont considérés comme commanditaires présumés de la tentative de coup d'état du 19 décembre 2001 aux Comores. Ils sont détenus avec 7 mercenaires.

LA DICTATURE A NOUVEAU REVENUE AUX COMORES

La fondation comorienne des Droits de l'Homme (FCDH) depuis qu'elle a vu le jour, s'est déjà confrontée à des violations des Droits de l'Homme préoccupantes visant à l'instauration pure et simple de la DICTATURE dans l'ensemble de l'Archipel des Comores. Laquelle pourrait mettre en cause le processus de démocratisation en cours risquant ainsi d'hypothéquer l'avenir du pays tant sur le plan économique, politique que social.

En effet, vers la fin du mois de février 2003, on a enregistré de nombreuses arrestations à Moroni à l'encontre de certains Ministres du Gouvernement de l'Île Autonome de la Grande-Comore ainsi que des gendarmes même si certains d'entre eux sont actuellement libérés.

Au niveau d'Anjouan où siège la FCDH, l'on constate la situation suivante:

1- Après la grève déclenchée par les magistrats le lundi 17 février 2003, le Gouvernement de l'Île Autonome d'Anjouan s'est permis de dissoudre arbitrairement l'Institution Judiciaire en mettant tous les magistrats en chômage technique sans solde, acte antidémocratique et anticonstitutionnel bafouant ainsi les principes de l'Etat de droit et des libertés démocratiques.

Face à cette situation inédite, la FCDH a initié une médiation en cours entre les magistrats et le Gouvernement de l'Île Autonome d'Anjouan.

Ce lundi 3 mars grâce à cette médiation les magistrats sont reçus par le président de l'Île Autonome d'Anjouan. Mais rien n'est pour l'instant concret

2- Pendant que la machine de la médiation est en cours une vague d'arrestations est opérée depuis vendredi vers 2 heures du matin, heure à laquelle le nommé Soidri Houmadi, agent de Douane est arrêté manu militari à son domicile à Ouani et détenu dans une prison non officielle.

Le samedi 1er mars à 10 heures, Chocolat Allaoui Salim nouvellement nommé Secrétaire Général à la Défense auprès du Gouvernement de l'Union des Comores est arrêté à son tour avec son compagnon, Mouayad Salim Cheikh et détenus dans les mêmes conditions que le précédent.

A 11 heures monsieur Camar Abdallah ancien député a été également arrêté mais libéré en fin d'après midi.

A 19 heures 30 mn, pendant qu'il se préparait à dormir, monsieur Antoy Abdou, président du parti RDD, un des candidats rivaux du président de l'île autonome d'Anjouan, a été enlevé par la Force de l'Île à Bimbini, son village natal. Il est détenu dans un camp militaire appelé communément « Pentagone », un camp ayant une image horrible pour tout détenu d'opinion.

Ce que l'on peut constater pour l'instant, ces arrestations n'obéissent à aucune procédure légale en matière d'arrestation et de détention.

Les concernés seraient accusés d'acte de subversion.

Face à cette situation répressive, la FCDH a entamé des démarches pour visiter les détenus et rencontrer les Autorités mais en vain.

Partant de ce constat d'une dictature naissante aux Comores, nous demandons à la Communauté Internationale de faire pression aux autorités comoriennes d'une manière générale à respecter les principes fondamentaux des droits de l'homme et de l'État de droit d'une part et à faire preuve de civisme pour la mise en place effective des institutions prévues dans les constitutions de l'Union des Comores et des îles Autonomes condition sine qua non pour un développement socioéconomique et une stabilité politique durable.

Mutsamudu le 02/03/03, M Ahmed Mohamed Allaoui, le président de la Fondation Comorienne des Droits de l'Homme.

« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19h30 à 20h30 sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: www.rfpp.net

ABONNEZ-VOUS à « DÉMOCRATIE INFO »

Nom.....Prénom.....Adresse.....

.....Code Postal.....Ville.....

OUI, je m'abonne à « DÉMOCRATIE INFO » pour une année et je joins un chèque de 15 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE. Fiche à renvoyer à **SOS DÉMOCRATIE AUX COMORES B.P.131—92504 RUEIL MALMAISON CEDEX**

Association de Défense des Droits de l'Homme

Bulletin publié à 500 exemplaires